

Abeth, ts prêts à éclore

Le violoncelle pour les nuls

Histoire

Le violoncelle apparaît au début du XVI^e siècle en Italie. Andrea Amati, luthier à Crémone, lui aurait donné ses caractéristiques fondamentales, même si l'instrument a depuis beaucoup évolué. Au départ, il se jouait ainsi suspendu au cou de l'interprète, puis serré entre les genoux (comme une viole de gambe) et enfin avec une pique, prolongeant l'instrument et permettant d'atteindre les sons aigus de manière plus aisée.

Instrument

Le violoncelle appartient à la famille des instruments à cordes frottées (comme le violon notamment). Le son se produit donc en frottant l'archet sur les cordes, ce qui permet à l'instrument d'entrer en vibration. La main gauche descend et monte sur la touche (la partie noire et centrale) pour produire les notes et le bras droit tient l'archet.

Répertoire

Le répertoire du violoncelle est moins étendu que celui du piano ou du violon. Parmi les pièces incontournables, les Concertos de Luigi Boccherini (1743-1805), les Suites pour violoncelle de Bach, le Concerto de Dvorak (1841-1904)... Ainsi qu'un répertoire de plus en plus grand à partir du XX^e siècle grâce à des compositeurs contemporains (Dutilleul, Lutoslawski, puis Saariaho, Lindberg ou Mantovani) et à l'impulsion donnée par de grands musiciens comme Mstislav Rostropovitch. Des œuvres à découvrir à travers une playlist sur notre site.

Figures

Parmi les grandes figures du violoncelle : Mstislav Rostropovitch, qui joua tranquillement devant le mur de Berlin, dont les premiers pans tombaient, le jeudi 9 novembre 1989. Mais aussi l'Espagnol Pablo Casals, la Britannique trop vite partie Jacqueline du Pré, l'Américain d'origine chinoise Yo-Yo Ma... Parmi la jeune génération, la Franco-Belge Camille Thomas ou encore le Français Gautier Capuçon (vu dans le jury de l'émission télé Prodiges).

Tonalité

Instrument le plus proche de la voix humaine, le violoncelle est plus grave que l'alto ou le violon, mais plus aigu que la contrebasse. Il est constitué de quatre cordes : do (la plus grave), sol, ré, la (la plus aiguë).



ABONNÉS



Retrouvez la liste des candidats ainsi que la playlist du concours sur notre site.

LÉGISLATION

Statut d'artiste : feu vert du fédéral, les textes sont publiés

Transparence absolue : les textes de la réforme du statut d'artiste ont été postés sur le web vendredi midi. Une manière d'éteindre les mauvais procès... avant de poursuivre la concertation.

ALAIN LALLEMAND

Ce vendredi matin, le Conseil des ministres a approuvé en première lecture la réforme du statut d'artiste et rendu publics les textes qui l'organisent. Le projet de loi, les deux projets d'arrêtés royaux, l'un négocié par le cabinet de Frank Vandembroucke (Vooruit), l'autre par le cabinet de Pierre-Yves Dermagne (PS), ainsi que les rapports au Roi et exposés des motifs ont été postés sur la plateforme participative Working in the Arts, ce qui envoie aux travailleurs du monde culturel un double signal : d'une part, le gouvernement joue la transparence ; d'autre part, il est décidé à respecter son engagement et à soumettre les textes une seconde fois au groupe de travail « Wita » constitué avec les fédérations professionnelles de la culture.

Pour mémoire, les textes doivent encore être visés par le Conseil national du travail, l'inspection des finances, le comité de gestion de l'Onem, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, le conseil d'Etat et, bien entendu, en ce qui concerne la loi organisant la Commission du travail des arts, par le Parlement. Remarquons que ces textes organisent aussi la disparition annoncée du régime des petites indemnités, et la création des « indemnités des arts en amateur ».

Selon le projet de loi, la « Commission du travail des arts » comprendra deux sections linguistiques, de 18 membres et 18 suppléants chacune. Les représentants des artistes y disposeront bien de 50 % des voix délibératives. Ces sections délivreront aux travailleurs des arts des attestations « débutant » et des attestations « plus ». Pour qu'une demande d'attestation « plus » soit recevable, il faudra démontrer au moins 1.000 euros de revenus artistiques dans les deux ans précédant la demande. Si le revenu artistique sur les cinq années précédentes est supérieur à 65.400 euros brut, la reconnaissance est automatique. Entre les deux, des seuils minimum de revenus sur 2 et 5 ans sont prévus pour une première attestation et un renouvellement. Les droits d'auteurs perçus sont pris en compte pour le

calcul de ces montants.

Quant au calendrier, le projet de loi est prudent, il envisage une entrée en vigueur au plus tard le 1^{er} septembre... 2023.

Premières réactions

Avant de connaître le détail des textes, les syndicats CSC-Culture et Setca ont émis des premières réactions. Il en va de même de plusieurs fédérations professionnelles de la culture. Les 17 fédérations de la coupole Upac-T ont salué de principe l'accord de gouvernement, « mais ce n'est pas fini. Il reste des étapes à passer. Nous resterons particulièrement attentifs aux règles quantitatives et qualitatives qui entreront en

C'est une réelle avancée, il faut être positif, mais on a refilé à cette commission des arts une responsabilité politique. On est donc loin de la ligne d'arrivée

Alda Greoli,

Députée Les Engagés



vigueur pour la délivrance de l'attestation et le fonctionnement de la commission. » Du côté de la SADC, son délégué général Frédéric Young salue la réforme, mais souligne que le périmètre des bénéficiaires de la réforme « n'est pas connu autrement que par une définition "auto-réalisatrice" qu'appliquera la Commission des arts » : rien ne garantit que ce périmètre tienne ses promesses.

L'ancienne ministre de la Culture Alda Gréoli (Les Engagés) salue elle aussi le travail réalisé, « une réelle avancée », mais remarque que la nouvelle commission du travail des arts « va jouer un rôle majeur, y compris dans la définition de ce qui est reconnu ou non comme activité artistique (...). Il faut être positif, mais on a refilé à cette commission une responsabilité politique. On a donc pris un nouveau départ, mais on est loin de la ligne d'arrivée. » Notons encore la réaction de la députée Nadia Moscufo (PTB) qui appelle maintenant « le gouvernement à prendre de nouvelles mesures pour valoriser l'emploi culturel. (...) Cela passe par le respect des barèmes, la lutte contre les contrats précaires (...) et par un refinancement profond de la culture, qui ne peut se faire sans la contribution des grands acteurs, dont les Gafam. » La députée PTB avance une idée supplémentaire : « La création d'un bureau social public gratuit qui gère les contrats des intermittents, sans vider leurs poches. »

20011053

WOLUBILIS



wolubilis.be / 02 761 60 30

LE SOIR | La Libre | Le Soir